



Madame Filippetti, la piraterie tue le cinéma

Par **JEAN LABADIE** Producteur, distributeur, président de la société le Pacte

Madame la ministre de la Culture, Je suis distributeur indépendant depuis presque trente ans et je ne me rappelle pas que la distribution indépendante ait jamais traversé une période aussi difficile ! Jamais nous n'avons vécu une telle conjoncture – combinaison d'un turnover infernal des films dans les salles, de l'augmentation des frais d'édition, de la baisse des acquisitions par les chaînes de télévision des films d'auteurs et de la disparition prochaine de la vidéo sans que la vidéo à la demande (VOD) ait décollé. Le Centre national du cinéma (CNC) se bat à nos côtés, mais ne peut rien sur la piraterie. Le financement par les distributeurs n'a pourtant jamais été aussi indispensable pour les productions françaises et les grands films européens (100% des films primés à Cannes étaient cofinancés par des indépendants).

Les coûts de production en France n'ont pas diminué – et ce d'autant plus depuis la nouvelle convention collective. En revanche, des sources importantes de financement se tarissent : les préventes internationales, la télévision (la TNT profite surtout au cinéma américain et n'a pas une programmation pluraliste). D'autres sont en voie d'extinction, comme la vidéo ! Notre équilibre économique a toujours été fragile mais nous avions la vidéo pour investir à nos côtés, compenser un passage trop rapide dans les salles, pérenniser les œuvres.

Aujourd'hui, nous pouvons tous affirmer que la piraterie a pour ainsi dire exécuté le marché vidéo et empêche également le marché de la VOD de démarrer. La piraterie touche tous les genres, de *Supercondriaque* à *Aimer, boire et chanter*. Aujourd'hui, nous éditons souvent des films par respect pour les auteurs mais hélas pas en Blu-ray, trop cher. Nous combattons la piraterie mais ne pouvons que constater notre impuissance ! Les fichiers détruits réapparaissent en toute impunité !

Quel autre métier est-il obligé de faire sa propre police ? Il y aura bientôt moins de films, de producteurs, de distributeurs indépendants. Pourquoi pas ? Cela peut en effet être un choix de politique culturelle. Après tout, *X-Men 7* et *Transformers 4* remplissent les salles ! Et il est peut-être temps pour les cinéastes français de se recycler dans les séries télévision. Sans la mise en place d'une action rapide, nous assisterons bientôt au décès prématuré, non seulement d'une industrie, mais aussi d'une part de notre identité culturelle. L'impunité dont jouissent les pirates est totalement liée à l'inertie totale des pouvoirs publics. La gratuité est entrée dans les mœurs. Pourtant, l'exemple de l'Espagne devrait vous faire réfléchir...

Pourquoi un internaute (un tiers des abonnés à Internet pirate !) paierait-il pour voir un film alors qu'en tapant son titre suivi de streaming, il peut y avoir accès gratuitement et sans risque ? Après six mois en VOD, le film est sous embargo pour au moins deux ans : il devra le pirater s'il n'est pas abonné à la bonne chaîne payante. Quel commerce pourrait-il survivre à une offre aussi incompréhensible ?

La SVOD (vidéo à la demande avec abonnement) ne résoudra pas non plus le problème : elle est disponible très tard et, surtout, chaque service de SVOD présentera un nombre limité d'œuvres, plutôt des films populaires que du patrimoine ou des films d'auteur. Elle ne pourra jamais satisfaire les désirs d'un spectateur habitué à une immense diversité. Ce n'est pas un « champion français » qui changera la donne. Il faut absolument un plan antipiratage solide et efficace pour combattre ce fléau et permettre à des services vertueux d'avoir le temps de se développer et de gagner le cœur des clients.

Hadopi première version n'était pas parfait mais menaçait de sanctions ceux qui volaient (car, oui, le piratage est un vol) les ayants droit, auteurs, producteurs ou diffuseurs de films. Votre gouvernement n'a eu de cesse que

de détruire cette entité sans avoir jamais, en deux ans, proposé une quelconque riposte contre les contrevenants. Pourquoi dans ce cas ne pas laisser chacun se servir dans les magasins d'alimentation ou de prêt-à-porter ? Ne serait-il pas aussi légitime de se vêtir et de manger à sa faim sans payer ? Peut-être même davantage que de visionner *Drive* ou *les Beaux Jours* ? Sommes-nous un métier qu'il vous semble légitime de laisser piller ? Avons-nous eu affaire il y a deux ans à une pure promesse électorale ? Dépenaliser le piratage et en faire cadeau aux électeurs sans que ça ne coûte un euro au futur gouvernement. Une stratégie à court terme qui oublie pertes d'emplois, de TVA, d'impôt sur les sociétés, etc ! Une promesse de campagne devenue cauchemar pour tous les intervenants de l'industrie du cinéma et de la télévision ! Peut-être au fond le gouvernement a-t-il fait un rêve : celui que le cinéma soit gratuit... Dans ce cas-là, pourquoi ne pas produire qu'avec des fonds publics ? Avec des auteurs, des techniciens bénévoles ou fonctionnarisés ?

Plus sérieusement, notre profession ne peut se passer d'une action gouvernementale efficace, rapide, réfléchie et surtout juste. Pouvez-vous sortir de cet état schizophrénique, consistant d'un côté à vous poser en défenseur de l'exception culturelle, et d'un autre à tout faire pour mettre en pièces le produit même de cette exception ? Vous avez dans *le Figaro* évoqué la priorité à donner à la lutte contre le piratage. Un discours qui nous comble, mais où sont les mesures concrètes ? Pourquoi n'avez-vous rien annoncé ? Comptez-vous seulement sur l'éducation et la prévention ? La prévention routière se double d'une police de la route qui punit les contrevenants. Elle ne leur envoie pas simplement des mails suivis... d'aucun effet !

Hadopi coûte 7 millions d'euros par an. Soit on les économise en supprimant cette institution devenue inutile, soit on les emploie à identifier les sites illégaux pour les sanctionner financièrement ET pénale-



ment. Pourquoi ne pas confier cet organisme au CNC, très motivé pour défendre notre cinéma, plutôt qu'au CSA, dont le président «ne veut pas devenir le gendarme d'Internet»!

Savez-vous enfin qu'il existe une technologie permettant de démarer la VOD sur des zones délimitées précisément? La VOD pourrait suivre l'exploitation en salle une fois celle-ci terminée. Le public n'aurait plus alors cette frustration d'avoir entendu parler d'un film et de n'avoir pu le voir. Cela résoudrait entre autres le problème de hiérarchie entre les salles et la VOD (on pourrait associer localement les exploitants pour continuer ensemble notre

travail de diffusion). L'exploitant qui garde longtemps un film ne serait pas pénalisé puisque la VOD ne viendrait jamais en concurrence. La couverture permanente du territoire par œuvres serait ainsi assurée et cela au détriment de personne!

Découvrir les nouveaux cinéastes, les produire et les distribuer demandera toujours plus de paris, d'investisse-

Dépénaliser le piratage et en faire cadeau aux électeurs sans que ça ne coûte un euro au futur gouvernement. Une stratégie à court terme qui oublie pertes d'emplois, de TVA...

ments à risque et d'entrepreneurs prêts à sortir des sentiers battus. Tarder à combattre la piraterie ne donnera à personne l'envie d'investir et de parier sur l'avenir. Merci de votre attention à cette lettre dictée par la passion des films et l'envie de les voir continuer à exister, à nous surprendre, nous émouvoir...

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

Le Pacte
A l'attention de Monsieur Jean LABADIE
5, rue Darcet
75017 PARIS

Paris, le 8 AOUT 2014

Nos réf. : CC/23852/PIII

Monsieur,

Vous venez de faire parvenir à la presse une tribune dont vous m'avez adressé copie par courrier du 31 juillet 2014.

Vous m'interpellez sur différents sujets parmi lesquels les difficultés économiques que rencontrent certains distributeurs français, la baisse du marché de la vidéo, la lutte contre la piraterie, et la chronologie des médias...

Depuis 2 ans, j'ai cherché à donner au cinéma français les moyens de poursuivre son rayonnement et son développement, aussi bien en France qu'à l'international. Néanmoins je suis attentive à poursuivre une action d'ampleur et qui se déploie dans tous les domaines qui concernent cette industrie culturelle majeure, fleuron de notre pays.

J'ai rappelé à de nombreuses reprises et notamment le 8 janvier dernier lors de la remise du rapport de René Bonnell, que la diffusion des œuvres est essentielle : cela passe par leur distribution et par leur meilleure exposition en salle et dans le monde, car l'export doit constituer également un axe majeur de notre réflexion.

Permettez-moi également de vous rappeler que lors du dernier festival de Cannes, j'ai souligné fortement l'importance d'un renforcement du secteur de la distribution. J'ai confié cette mission au CNC, à la suite des assises pour la diversité du cinéma auxquelles vous participiez. Des pistes se dessinent, des propositions se précisent et doivent aboutir à des conclusions à l'automne pour une mise en œuvre rapide.

S'agissant plus particulièrement de la chronologie des médias, j'ai pris fortement position sur ce sujet il y a 2 semaines car l'absence d'évolution du dispositif depuis l'accord de 2009 n'est plus tenable. Il me semble que votre interpellation ne tient pas compte de mes déclarations. J'ai exprimé à deux reprises dans la presse nationale la nécessité de prendre en compte l'évolution des usages à l'ère numérique et j'ai fait part de propositions de réforme à ce sujet. Il est en effet essentiel que des aménagements soient engagés dès maintenant par les professionnels eux-mêmes, en particulier dans un contexte d'arrivée d'acteurs qui ne contribueront pas au financement de la création française et européenne, comme Netflix ou bientôt Amazon.

.../...

Je ne peux que vous inviter, par la voie de votre organisation professionnelle, à rejoindre la concertation que mènera le CNC à ma demande dès septembre.

Il est de notre responsabilité collective de parvenir à un accord équilibré, qui tienne compte de la volonté du public à disposer plus rapidement des œuvres : c'est en particulier le sens de ma proposition d'avancer les fenêtres TV de 2 mois, d'allonger la période d'exposition des œuvres en V&D et d'avancer de 12 mois la fenêtre V&DA. Si les professionnels souhaitaient aller plus loin, ce serait une avancée positive supplémentaire que je saluerais volontiers.

De même, il m'apparaît essentiel de continuer à encourager le public à accéder légalement aux œuvres.

En complément de la réforme de la chronologie des médias qui peut bien entendu contribuer à dynamiser le marché de la vidéo à la demande, et du volet pédagogique que constitue la réponse graduée qui demeure pertinente et opérationnelle, je souhaite mettre l'accent sur la lutte contre la piraterie commerciale. Car la lutte contre la contrefaçon doit nous permettre d'appréhender via les circuits de financement (organismes de paiement, régies publicitaires) les acteurs qui font du profit aux dépens des auteurs et des créateurs.

J'avais ainsi demandé à Mireille Imbert-Quaretta des propositions opérationnelles qu'elle m'a rendues en mai dernier, et j'ai aussi annoncé que nous devons faire mieux connaître du public notamment des jeunes, avec le ministre de l'éducation nationale, la valeur des œuvres, l'économie de la création et partant, la nécessité de protéger les droits des créateurs et les œuvres.

J'engage parallèlement un travail interministériel indispensable à la mise en œuvre des outils de lutte contre la contrefaçon en ligne : le ministère de la Culture ne peut agir seul dans ce domaine. Nous nous y sommes attelés avec la Chancellerie.

Enfin, il me semble utile qu'en parallèle des initiatives des acteurs français de la vidéo à la demande pour se fédérer ou se développer, soit mis en œuvre un dispositif de référencement des offres légales en ligne existantes en France, pour mieux orienter l'internaute dans son envie d'accéder aux œuvres. Dans cette optique, le CNC lancera un appel d'offres à la rentrée.

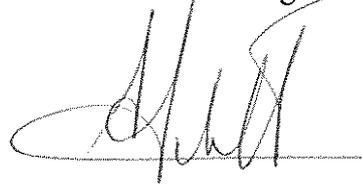
Le cinéma français est l'une de nos plus grandes fiertés. C'est au nom de notre attachement à sa force créative que je me suis battue pour l'exception culturelle et que je défends au sein des instances européennes une vision ambitieuse de la place de la culture en Europe. J'ai ainsi porté devant la Commission européenne une position exigeante sur la promotion du droit d'auteur : nous ne laisserons pas les instances européennes remettre en cause l'édifice patiemment construit du droit d'auteur, qui a montré toute sa pertinence dans notre pays. Aujourd'hui l'enjeu est de taille, car des menaces existent sur le transfert de la compétence sur le droit d'auteur à un commissaire chargé de l'industrie et du numérique. Je mobilise mes collègues européens sur ce sujet qui pourrait constituer un risque important. Je vous invite à rejoindre les professionnels, comme la SACD, qui ont commencé à prendre des initiatives contre cette menace.

.../...

En conclusion, et en attendant de poursuivre cette discussion de vive voix, je vous redis que ma priorité est de faire du cinéma français comme des industries créatives un fer de lance de la modernité du modèle français de financement de la culture, du rayonnement et de la créativité de notre pays.

Je connais les défis majeurs auxquels est confrontée l'industrie du film, dans toutes ses composantes, et je mets tout en œuvre, méthodiquement et avec détermination, pour que des solutions rapides puissent être trouvées. Je vous propose de nous rencontrer début septembre, au ministère de la Culture et de la Communication, pour évoquer ces sujets et partager notre ambition et notre énergie communes au service du cinéma.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurélie Filippetti', written over a horizontal line.

Aurélie FILIPPETTI



FILIPPETTI FACE À LA LUTTE CONTRE LE PIRATAGE

La lutte contre la piraterie sur le Net sera l'un des dossiers brûlants de la ministre de la Culture et de la Communication à la rentrée. L'Hadopi ne sera pas fusionnée avec le CSA. // P. 16

Lutte contre la piraterie sur Internet: Filippetti attendue de pied ferme

- La Hadopi ne sera pas transférée au CSA, comme le préconisait le rapport Lescure.
- La fragilisation de la situation des distributeurs entraîne une chute des tournages depuis le début de l'année.

AUDIOVISUEL

Grégoire Poussiélgue

gpoussiélgue@lesechos.fr

Lancinante depuis 2012, la question de l'avenir de la Hadopi, la Haute Autorité chargée de la lutte contre la piraterie sur Internet, sera de nouveau ouvertement posée à la rentrée. Une certitude : la perspective de son intégration au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), préconisée par le rapport remis par Pierre Lescure en mai 2013, s'éloigne à grands pas, pour ne pas dire qu'elle est définitivement enterrée.

Le gouvernement ne veut pas affronter un débat parlementaire sur ce sujet et le CSA n'est pas spécialement preneur, pas plus que la Hadopi ou les milieux de la musique et du cinéma ne sont eux-mêmes demandeurs. Bref, la solution préconisée par Pierre Lescure dans son rapport devient aujourd'hui celle dont quasiment plus personne ne veut entendre parler.

Quid de l'avenir de la Hadopi et de la lutte contre la piraterie ? Sur le premier sujet, le gouvernement entend mener une réflexion pour réorienter les missions de la Haute Autorité. Près de cinq ans après sa création, son bilan, qu'elle défend âprement, suscite bien des polémiques. Mais Aurélie Filippetti, la ministre de la Culture et de la Com-

munication, se trouve dans une position délicate. Bien qu'elle ait bataillé contre la Hadopi quand elle était députée de l'opposition et promis sa disparition, elle ne peut aujourd'hui la rayer d'un coup de crayon sans se mettre à dos le monde de la création, un an après avoir supprimé la sanction de la coupure d'accès à Internet. Elle ne souhaite pas non plus la soutenir, comme le montrent les longs mois de retard pour la nomination d'un nouveau collègue, ou les menaces récurrentes qui planent sur son budget. Pour 2015, la Hadopi, qui a vu ses ressources baisser de 44 % depuis 2012, a demandé un budget de 8,5 millions d'euros, mais son secrétaire général, Eric Walter, dit n'avoir aucune information sur les arbitrages du gouvernement.

En concertation avec le ministère de la Justice, la ministre entend se concentrer sur la lutte contre la contrefaçon commerciale, c'est-à-dire les sites qui vivent de la piraterie en proposant des contenus illégaux. Elle assure vouloir mettre en œuvre les dispositions préconisées par Mireille Imbert-Quaretta dans son rapport remis en mai.

Impatience grandissante

Mais l'impatience se fait de plus en plus grande. En août, le distributeur

Jean Labadie, figure du monde du cinéma et à la tête de la société de distribution Le Pacte, a jeté un froid. Dans une lettre ouverte à Aurélie Filippetti publiée dans « Libération », il a violemment attaqué l'immobilisme du gouvernement en matière de lutte contre le piratage. Plusieurs organisations professionnelles ont rebondi sur le même thème et demandé au gouvernement d'accélérer, en raison de la fragilisation des entreprises du secteur, notamment des distributeurs, et de l'absence de décollage du marché de la vidéo à la demande.

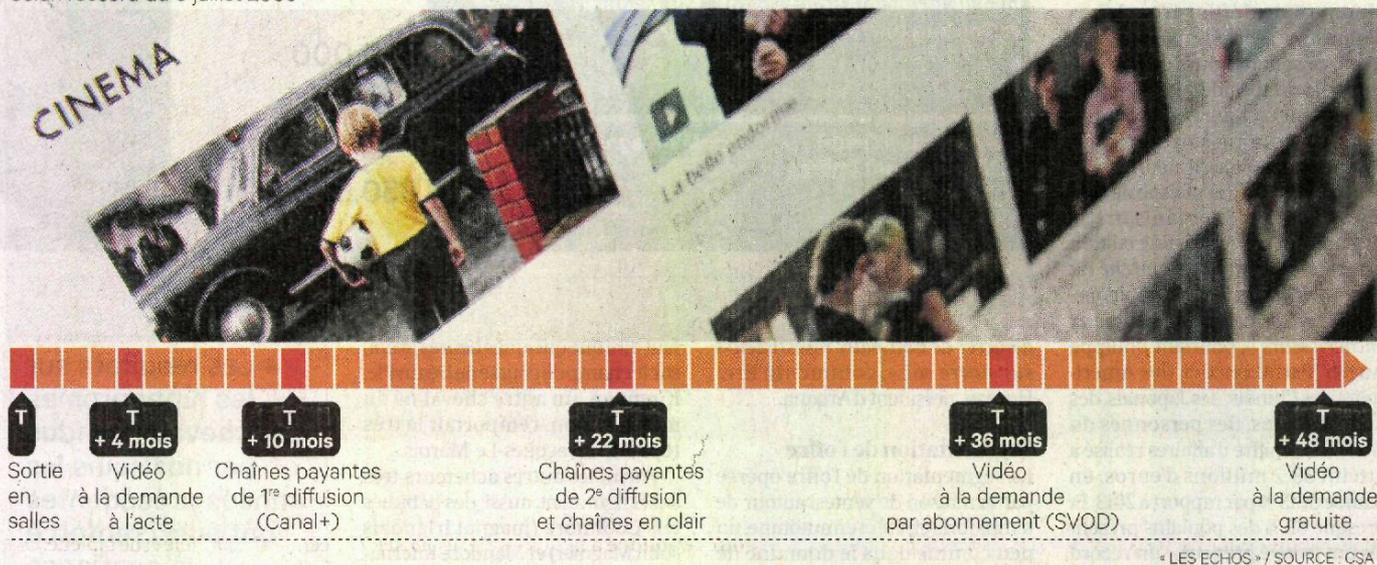
Nul doute que ce débat perdurera à l'automne. D'autant qu'en amont de la chaîne, la situation s'aggrave. Les indicateurs économiques concernant les tournages de films sont en chute libre : selon la Ficam, qui regroupe les industries techniques du cinéma, ceux dont le devis est compris entre 4 et 10 millions d'euros (soit le cœur du cinéma français) ont chuté de 63 % au premier semestre. « Cette tendance inquiétante semble être une conséquence directe des difficultés rencontrées par les distributeurs, qui ne peuvent plus nourrir les budgets des films via les minima garantis, ainsi que de l'extension de la convention collective du cinéma », estime la Ficam. ■





Le calendrier actuel de l'exploitation des films après leur sortie en salle

Selon l'accord du 6 juillet 2009



LES ECHOS / SOURCE : CSA

La nouvelle chronologie des médias est sur les rails

Le CNC a transmis ses propositions aux professionnels et entend boucler le sujet avant la fin de l'année.

La chronologie des médias, ce calendrier qui définit les fenêtres d'exploitation des films de cinéma après leur sortie en salle en fonction de leur mode de distribution (télévision payante ou gratuite, vidéo...), va enfin évoluer. Suite aux rapports Lescure (mai 2013) et Bonnell (janvier 2014), le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a transmis en juillet ses propositions aux organisations professionnelles. Evoquées par Aurélie Filippetti en juillet dernier dans les colonnes du « Figaro », les pistes du CNC tendent à raccourcir le délai entre la sortie d'un film et ses nouveaux modes d'exploitation. Pour autant, le CNC

ne préconise pas de rupture. Il n'entend pas bouleverser les équilibres actuels de l'économie du cinéma français, construits autour des salles et des financeurs que sont les chaînes de télévision, principalement Canal+, le grand argentier de la filière. Globalement, le CNC propose d'abaisser de deux mois les fenêtres des chaînes de télévision : celle de Canal+ passerait ainsi de dix à huit mois et celle des chaînes gratuites de vingt-deux à vingt mois.

Propositions timides

Le délai de la vidéo à la demande doit rester à quatre mois après la sortie en salle, ce qui garantit à ces dernières une exclusivité totale jusque-là. Mais le CNC propose d'élargir l'éventail des dérogations : ainsi, un film ayant réalisé moins de 20.000 entrées sur ses quatre premières semaines d'exploitation en

salle pourrait automatiquement sortir en VOD au bout de trois mois seulement. Une proposition timide puisque, le plus souvent, les films concernés disparaissent corps et biens après une ou deux semaines en salle. Le délai de trois mois apparaît encore bien long pour leur offrir une seconde vie en VOD. D'autres dérogations seront possibles, mais sur avis d'une commission.

TV, VOD, SVOD... Les délais de sortie des films devraient être raccourcis.

Enfin, la proposition concernant la vidéo à la demande par abonnement (SVOD selon l'acronyme anglais) semble, elle aussi, timide. Alors que le rapport Lescure préco-

nisait de faire passer de trente-six à dix-huit mois le délai de mise à disposition des films, le CNC propose de le ramener à vingt-quatre mois. Et encore, il réserve cette fenêtre aux seuls services dits « vertueux », c'est-à-dire ceux qui respectent un certain nombre de critères (dont le financement de la création européenne et française).

Netflix, le plus célèbre de ces services de SVOD, dont l'arrivée est programmée pour le 15 septembre en France, ne bénéficierait donc pas de cette possibilité. Pas vraiment un handicap pour l'américain, dont l'offre s'articule essentiellement autour des séries à succès. Mais le CNC lui adresse un signal clair : s'il veut un jour renforcer son offre éditoriale avec plus de cinéma, il devra se plier à la réglementation française pour bénéficier des mêmes fenêtres de diffusion. — G. P.

